



Le 21 janvier 2004

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 04-01

Report de la date limite d'utilisation des fonds de 2003

LE CONSEIL :

NONOBTANT les paragraphes 5.3 et 5.4 des *Règles de gestion financière* de la Commission de coopération environnementale;

DÉCIDE, par les présentes, que les fonds engagés en date du 31 décembre 2003 pour l'organisation de l'atelier intitulé *Vers la conservation des espèces et des espaces marins suscitant des préoccupations communes en Amérique du Nord* demeureront disponibles après le 28 février 2004, et ce, jusqu'au 30 mars 2004;

DÉCIDE EN OUTRE que les fonds non dépensés en date du 31 décembre 2003 pour les activités du Comité d'examen décennal de l'application de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement demeureront disponibles en 2004.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Judith E. Ayres
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

José Manuel Bulás
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Norine Smith
Gouvernement du Canada